

# Recueil

DES ACTES ADMINISTRATIFS

2021

COMMISSION PERMANENTE

**Séance du**  
**12 avril 2021**  
**N° 5 D - 2021**

ardèche



# SOMMAIRE

## I - Relevé des délibérés de la Commission permanente du Conseil départemental

\* Séance du 12 avril 2021

5



# **I - Relevé des délibérés de la Commission permanente du Conseil départemental**

**Séance du 12 avril 2021**

Catherine CLERC

04.75.66.77.15

CC/AC

Privas, le 12 Avril 2021

**RELEVÉ DES DÉLIBÉRÉS DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 12 Avril 2021  
TENUE EN VISIO-CONFÉRENCE ET PRÉSENTIEL**

---

**DESIGNATION D'UNE SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Camille JULLIEN**

---

**Présent(e)s (En Présentiel)** : ALLEFRESDE Laurence, BASTIDE Bérengère, BOURJAT Laëtitia, BUIS Sabine, CHAREYRE Sandrine, CHAZE Max, COTTA Robert, DALVERNY Jérôme, DUCHAMP Cécile, DUCHAMP Denis, FEROUSSIER Christian, FINIELS Martine, JULLIEN Camille, L'HERMINIER Raoul, MAISONNAT Pierre, ROCHE Bernadette, SERRE Laëtitia, TERRASSE Pascal, UGHETTO Laurent, WEISS Maurice.

**Présent(e)s (En visio-conférence)** : BARBATO Stéphanie, CONSTANT Jean-Pierre, DUBAY Jacques, FOUR Christine, GAUCHER Sylvie, MALFOY Christine, PALIX Dominique, PLENET Simon, QUENETTE Marc-Antoine, ROYER Brigitte, VALLON Jean-Paul.

**Absents excusés** : Mme DUBOIS Sylvie (Pouvoir à Bernadette ROCHE), MM. PEVERELLI Olivier (Pouvoir à Laurent UGHETTO), SAULIGNAC Hervé (Pouvoir à Sandrine CHAREYRE).

## **Mission 1 : Solidarités, insertion et accès aux droits**

### **Politique 11 : Enfance et famille**

#### ➤ **DIRECTION GENERALE ADJOINTE: Solidarités**

- DIRECTION: Enfance, Santé et Famille
- SERVICE : Ressource Enfance et Famille

#### **1.1 PARTENARIAT AVEC LE CENTRE HOSPITALIER D'ARDECHE-NORD : CONVENTION D'INTERET GENERAL DANS LE CADRE DU CENTRE DE LUTTE ANTI-TUBERCULOSE**

**A l'Unanimité,**

**Approuve** la convention entre le Centre hospitalier d'Ardèche-Nord, pour la mise en œuvre d'une mission d'intérêt général pour l'année 2021 et autorise le Président à signer la convention ainsi que tous actes y afférents

#### **1.3 PREVENTION SPECIALISEE : CONVENTION PARTENARIALE**

**A l'Unanimité,**

**Approuve la** convention entre l'Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes de l'Ardèche, pour la mise en œuvre de la prévention spécialisée pour l'année 2021 et autorise le Président à signer la convention ainsi que tous actes y afférents.

**Alloue** la somme de 570 000 € à l'Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes de l'Ardèche pour la mise en œuvre de la prévention spécialisée pour l'année 2021.

**Approuve** le modèle de convention partenariale avec l'Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes de l'Ardèche et les différentes collectivités territoriales (communautés d'agglomération, communautés de communes, communes), indiquant les modalités d'intervention dans le champ de la prévention spécialisée ainsi que les modalités de financement entre les acteurs et **autorise** le Président à signer les conventions ainsi que tous actes y afférents.

Les crédits seront prélevés sur le chapitre 935 fonction 51.

### **Politique 13 : Personnes âgées**

- DIRECTION: Autonomie des Pers. Agées et des Pers. Handicapées

#### **1.4 SOUTIEN EXCEPTIONNEL AUX CLUBS SENIORS**

**A l'Unanimité,**

**Alloue** une subvention pour les clubs du troisième âge non fédérés tels que listés en annexe 1, Pour un montant de 7 595 € soit 49 clubs (155 € X 49) avec une exception pour le club DES RETRAITES DE LA POSTE ET France TELECOM dont la subvention sera doublée pour rattrapage subvention forfaitaire 2021 (+ 155 € soit un montant total final de **7 750 €**).

**Alloue** une subvention de **11 625 €** pour les 75 clubs (155 € X 75) de la Fédération Ensemble et solidaire – UNRPA.

**Approuve** les termes de la convention avec la Fédération Ensemble et solidaire – UNRPA présentée en annexe 2 et **Autorise** le président du Département à la signer,

**Alloue** une subvention de 14 415 € pour les 93 clubs (155 € X93) de la Fédération Générations mouvement – Les Aînés ruraux avec une exception pour le club LAI TOURNOREN de VOGUE dont la subvention sera doublée pour rattrapage subvention forfaitaire 2021 (+ 155 € soit un montant total final de **14 570 €**).

**Approuve** les termes de la convention avec la Fédération Générations mouvement - Les Aînés ruraux présentée en annexe 3 et **Autorise** le président du Département à la signer,

Et **Autorise** le Président du Département à signer les documents y afférents,

Les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses seront prélevés sur les chapitres : 935, fonctions, 538 pour des dépenses de fonctionnement.

· DIRECTION: Domicile et Coordination

### **1 . 5 CPOM RELATIF A LA PREFIGURATION DES NOUVEAUX MODELES DE FONCTIONNEMENT DE SERVICES D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION POUR LA DEUXIEME ANNEE DE MISE EN OEUVRE**

**A l'Unanimité,**

**Alloue** à l'ADMR une subvention à hauteur de **142 585 €**.

**Alloue** à l'AAD une subvention à hauteur de **46 084 €**.

**Alloue** à l'ASA une subvention à hauteur de **3 236 €**.

**Alloue** à l'AFAD une subvention à hauteur de **3 798 €**.

**Alloue** à l'Association familiale de Bourg-Saint-Andéol une subvention à hauteur de **3 017 €**.

**Alloue** à l'ASSAD une subvention à hauteur de **8 310 €**.

**Alloue** au SEMAD une subvention à hauteur de **16 284 €**.

**Alloue** au CAMAD une subvention à hauteur de **6 821 €**.

Les crédits nécessaires seront prélevés sur le chapitre 935 sous fonction 538.

· DIRECTION: Autonomie des Pers. Agées et des Pers. Handicapées

· SERVICE : Etablissements

### **1 . 6 CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'EHPAD "LES BORDS DU DOUX" A LAMASTRE**

**A l'Unanimité,**

#### **Délibération n° 1 : CPOM EHPAD LAMASTRE**

**Valide** le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens dans sa rédaction type ;

**Autorise** le Président du Conseil départemental à signer le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) entre le Président du Conseil Départemental, le Directeur Général de l'ARS et l'EHPAD Les bords du Doux géré par Hôpital Elisée Charra à Lamastre.

**A l'Unanimité,**

## **Délibération n° 2 : Précisions établissements et services bénéficiaires des subventions EPI**

**Approuve** l'annexe 3 de la présente délibération précisant la dénomination des établissements et services bénéficiaires des subventions destinées à l'achat d'équipements de protection individuelle octroyées par l'Assemblée Départementale dans sa réunion du 12 février 2021, ainsi que leur entité juridique correspondante.

**Approuve** les termes :

- de la convention de soutien financier exceptionnel apporté à l'association d'Aide à Domicile dans le cadre de la crise COVID (annexe 5 à la délibération),
- de la convention de soutien financier exceptionnel apporté à la Fédération de l'Aide à Domicile en Milieu Rural dans le cadre de la crise COVID (annexe 6 à la délibération),

et **Autorise** le Président du Conseil Départemental à les signer au nom du Département.

### **Politique 15 : Action sociale et insertion**

- DIRECTION: Action Sociale de Proximité et de l'Insertion
- SERVICE : Action Sociale et Logement

#### **1 . 7 POLITIQUE ACTION SOCIALE**

**M. PLENET ne prenant pas part au vote, à l'Unanimité : Pour 33**

#### **Politique en faveur de l'action Sociale**

**Alloue** au centre socioculturel La Pinède une subvention de 3 000 € pour 2021

**Approuve** la convention 2021 entre le Département de l'Ardèche et la CARSAT Rhône-Alpes (annexe 1) et **autorise** le Président à la signer.

**Approuve** la répartition des montants attribués aux EPCI concernant l'appel à projet 2021 de soutien à l'intercommunalité « pour une action sociale de proximité » conformément au tableau ci-dessous :

<b>EPCI</b>	<b>Subvention 2021</b>
CIAS Annonay Rhône Agglo	15 000 €
CIAS Val Eyrieux	20 000 €
CIAS Privas Centre Ardèche	20 000 €
CDC Pays des Vans en Cévennes	14 413 €
CDC Beaume Drobie	12 000 €
CDC Bassin d'Aubenas	8 000 €
CDC Du Rhône aux gorges de l'Ardèche	8 000 €
CDC Ardèche des sources et volcans	13 000 €
CDC Montagne d'Ardèche	4 640 €
CDC Berg et Coiron	11 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>126 053 €</b>

Les crédits seront prélevés sur les chapitres et fonctions suivantes :  
935 58

SERVICE : Insertion

## 1.8 POLITIQUE INSERTION

A l'Unanimité,

### Politique en faveur de l'insertion

**Approuve** la convention annuelle d'objectifs et de moyens 2021 (CAOM) avec l'Etat (annexe 1) et **autorise** le Président à la signer.

**Alloue** les subventions aux ateliers chantiers d'insertion ci-dessous, dans le cadre de l'aide extra légale au poste :

STRUCTURE ACI	AEL 2021 197 € / mois CDDI
ACCES EMPLOI CHANTIER vert et PC	17 139 €
ACTIV EMPLOI	27 580 €
AIME	7 880 €
ATELIERE / FOYER OISEAU BLEU	7 880 €
ECATE	21 276 €
ENVIBAT	7 880 €
PRADEL / LYCEE OLIVIER DE SERRES	11 820 €
SYNERNAT	17 730 €
TERREAU (LE)	21 276 €
TREMLIN ENVIRONNEMENT	17 336 €
TREMLIN INSERTION CHANTIERS	17 533 €
TREMLIN HORIZON	24 625 €
TRIMARAN	19 700 €
<b>TOTAL</b>	<b>219 655 €</b>

Et **autorise** le Président à signer les-dites conventions.

**Alloue** à l'association Entraide et Abri une subvention de 8 500 € pour 2021, pour l'action « Fleurs du possible », **approuve** la convention (annexe 2) et **autorise** le Président à la signer.

**Approuve** la convention de coopération 2021-2023 avec Pôle emploi (annexe 3), et **autorise** le Président à la signer.

**Approuve** la convention relative à l'échange de données à caractère personnel 2021-2023 avec Pôle emploi (annexe 4) dans le cadre de l'accompagnement global, et **autorise** le Président à la signer.

**Approuve** la convention relative aux modalités d'échange de données 2021-2023 avec Pôle emploi (annexe 5) portant sur l'orientation et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, et **autorise** le Président à la signer.

Les crédits seront prélevés sur les chapitres et fonctions suivantes :  
9356 561, 9356 564

## **Politique 16 : Logement et politique de la ville**

DIRECTION: Action Sociale de Proximité et de l'Insertion

### **1 . 9 POLITIQUE LOGEMENT**

**A l'Unanimité,**

**Valide** la convention 2021 ARA (annexe 1) « Une solidarité en Chantier avec Les Compagnons Bâisseurs », dans le cadre du Fonds Unique Logement, et **autorise** le Président à la signer.

**Alloue** la subvention de 75.000€ à l'Union Départementale des Associations Familiales de l'Ardèche (UDAF 07) ;

**Allouer** 610.400 € de dotation pour le Fonds unique logement au titre de l'année 2021 et **autorise** le Président à verser cette dotation à l'UDAF de l'Ardèche.

Les crédits seront prélevés sur les chapitres et fonctions suivantes : 935 58

### **1 . 10 GARANTIES EMPRUNTS LOGEMENT SOCIAL**

**A l'Unanimité,**

**Article 1** - Le Département de l'Ardèche accorde sa garantie à hauteur de **70 %** pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de **144 000.00 €** souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du **Contrat de prêt n° 118260** constitué d'une ligne de prêt. (MAISON RELAIS à **LES VANS**).

**Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.**

**Article 2 – La garantie est apportée aux conditions suivantes :**

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 3** - Le Département s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

## **Mission 2 : Epanouissement de la personne, éducation et citoyenneté**

### **Politique 21 : Education**

#### **➤ DIRECTION GENERALE ADJOINTE: Citoyenneté et Transition des Territoires**

- DIRECTION: Education, de la Jeunesse et de la Vie Associative
- SERVICE : Education et Relations aux Collèges

### **2 . 11 AUTRES ACTIONS EDUCATIVES**

**A l'Unanimité,**

**Décide d'allouer les subventions de fonctionnement suivantes :**

- **900 €** à l'Association des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale de l'Ardèche : SIRET n° 775667249 00038,
- **1 610 €** à l'Association des Pupilles de l'Enseignement Public Sud Rhône-Alpes : SIRET 401493630 00214,
- **1 000 €** à l'Office Central de Coopération à l'École de l'Ardèche : SIRET : 393824727 00027.

### **2 . 12 COLLEGES PUBLICS MATERIEL PEDAGOGIQUE**

**A l'Unanimité,**

**Octroie** les subventions au titre de l'exercice 2021 relatives à l'équipement en matériels pédagogiques des collèges publics à hauteur de **78 000 €** selon le tableau joint en annexe.

Les crédits budgétaires nécessaires seront mandatés sur le chapitre 912 sous-fonction 221 du budget départemental.

### **2 . 13 UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS COMMUNAUX ANNEE SCOLAIRE 2020-2021 - PREMIER TRIMESTRE**

**Mmes DUBOIS, GAUCHER, ROCHE, MM. DUBAY, PEVERELLI, PLENET, VALLON ne prenant pas part au vote, à l'Unanimité : Pour : 27**

**Alloue** les subventions, à hauteur de **126 444,50 €**, en faveur des communes, des EPCI et des collèges selon la répartition figurant sur les tableaux joints en annexes 1 et 2.

Les crédits nécessaires au paiement de cette dépense seront prélevés sur le chapitre 932 sous fonction 221 du budget départemental.

### **Politique 22 : Culture**

- DIRECTION: Culture
- SERVICE : Administration Générale, Ressources et Evaluation

### **2 . 14 CULTURE**

**A l'Unanimité,**

**Approuve** les termes des conventions et contrats entre le Département et :

- la SMAC de l'Ardèche (Annexe 1)
- l'association Masques en scène (annexe 2),
- Gîtes de France (annexe 3),
- la Communauté de Communes Val'Eyrieux // le Centre de culture scientifique, technique et industrielle (CCSTI) l'Arche des Métiers (annexe 4),
- l'association CléVacances Sud-Est (annexe 5),

**Adopte** la convention-type de prêt temporaire de biens culturels Exposition itinérante « Pierres Voyageuses » (Annexe 6),

Et **autorise** le Président à signer l'ensemble de ces conventions.

## **Politique 23 : Sport**

- DIRECTION: Politiques Territoriales
- SERVICE : Sport

### **2.15 SPORT**

**A l'Unanimité,**

#### **I. LES CONTRATS SPORTIFS DEPARTEMENTAUX 2020-2021 REGLEMENT ET DEUXIEME REPARTITION**

**Approuve** les modifications du règlement d'aide « Contrat Sportif Départemental », telles que présentées en annexe 1.

**Attribue** une subvention à l'association ARDECHE LE POUZIN HANDBALL (HB07) pour un montant de 30 000 €.

**Approuve** les termes de la convention entre le Département et l'association ARDECHE LE POUZIN HANDBALL (HB07), telle que présentée en annexe 2, et

**autorise** le Président du Conseil départemental à la signer.

#### **II. LE SOUTIEN AU COMITE SPORTIF SCOLAIRE**

**Attribue**, au titre de l'aide au Sport Scolaire, une subvention au COMITE DEPARTEMENTAL DE L'UNION NATIONALE DU SPORT SCOLAIRE (UNSS) pour un montant de 32 000 €.

**Approuve** les termes de la convention entre le Département et le COMITE DEPARTEMENTAL DE L'UNION NATIONALE DU SPORT SCOLAIRE (UNSS), telle que présentée en annexe 3, et

**autorise** le Président du Conseil départemental à la signer.

#### **III. PLAN DEPARTEMENTAL RELATIF AUX ESPACES, SITES ET ITINERAIRES RELATIFS AUX SPORTS DE NATURE (PDESI) ET PLAN DEPARTEMENTAL RELATIF AUX ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE (PDIPR)**

**Inscrit** au Plan Départemental relatif aux Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (PDESI) de :

- **l'espace d'orientation du complexe Battandier dans la commune de LA VOULTE-SUR-RHONE**

**Approuve** les termes de la convention « d'autorisation de passage sur des terrains en vue de la pratique de l'activité course d'orientation » entre le Département, la Commune de LA-VOULTE-SUR-RHONE, le Comité Départemental de Course d'Orientation et le Chef d'Établissement du Collège des Trois Vallées, relative à la création de l'espace d'orientation au complexe Battandier, telle que présentée en annexe 4, et

**autorise** le Président du Conseil départemental à la signer.

- **le site d'escalade de Champ Serrier situé dans la commune de LAGORCE dans la Vallée de l'Ibie.**

**Inscrit** conjointement au Plan Départemental relatif aux Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) et au Plan Départemental relatif aux Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (PDESI) :

- **les modifications de tracé de la « route des Dragonnades » géré par la Communauté de communes de Val Eyrieux :**
  - le chemin dit « ancien chemin de SAINT-CHRISTOL à Burianne » situé dans la commune de SAINT-CHRISTOL
  - le chemin dit « chemin rural de Chantemerle à Pouyol » situé dans la commune de SAINT-BARTHELEMY-LE-MEIL
- **le sentier d'interprétation thématique dans la commune de SAINTE-MARGUERITE-LAFIGERE, géré par la Communauté de communes « Vans en Cévennes »**

**Autorise** le Président du Conseil départemental à signer les conventions de passage des propriétés privées concernés par ces itinéraires.

Les crédits nécessaires au paiement de ces dépenses seront prélevés sur le chapitre 933 sous fonction 32 du budget départemental.

## **Politique 24 : Jeunesse, citoyenneté et solidarité internationale**

- DIRECTION: Education, de la Jeunesse et de la Vie Associative
- SERVICE : Jeunesse, Vie Associative et Solidarité Internationale

### **2 . 16 PROJET AJIR**

**M. PLENET ne prenant pas part au vote**

**A la Majorité,  
Pour 23 (Groupe Majorité Départementale de Gauche)  
Abstention : 10 (Groupe Ardèche Avenir)**

#### **I. PROGRAMME AJIR : REVERSEMENTS DE SUBVENTIONS ANRU :**

**Approuve** les avenants aux conventions-cadres pour l'année 2021, tels que présentés en annexes 1 à 14, pour permettre le reversement de subventions liées au projet AJIR dans le cadre de sa mise en œuvre sur la phase 2.

**Autorise** le Président du Département de l'Ardèche à signer au nom du Département les avenants aux conventions-cadres entre le Département et les partenaires pour l'année 2021.

## **II. PROGRAMME AJIR : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE CO-FINANCEMENTS DEPARTEMENTAUX :**

**Alloue** les montants des co-financements du Département sous forme de subventions d'un total de **124 200 €** aux partenaires concernés pour l'année 2021, tels que présentés en annexe 15 (par action) et 16 (par structure).

**Dit** que les crédits seront prélevés sur le chapitre 933, fonction 33 du budget 2021.

**Approuve** les conventions de partenariat pour l'année 2021, tels que présentées en annexes 17 à 29, pour permettre le versement d'une subvention de co-financement du Département liée au projet AJIR.

**Autorise** le Président du Département de l'Ardèche à signer au nom du Département les conventions de partenariat entre le Département et les partenaires pour l'année 2021.

### **2 . 17 SOUTIEN A LA VIE ASSOCIATIVE DEVOIR DE MEMOIRE**

**A l'Unanimité,**

**Approuve** et **Alloue** au titre de l'aide aux associations départementales d'anciens combattants et victimes de guerre, les subventions de fonctionnement en faveur de 20 associations pour un montant total de **12 000 €** suivant l'annexe jointe.

Les crédits budgétaires nécessaires seront mandatés sur le chapitre 935 sous-fonction 58 du budget départemental.

### **2 . 18 POLITIQUE DE JEUNESSE**

**A l'Unanimité,**

#### **BUDGET PARTICIPATIF DE LA JEUNESSE EN ARDECHE :**

**Alloue** un montant total de **20 000 €** pour l'année 2021 à l'association Roulez galettes tel que proposé en annexe 1.

**Approuve** la convention de partenariat pour l'année 2021, telle que présentée en annexe 2, pour permettre le versement d'une subvention du Département dans le cadre du budget participatif de la jeunesse en Ardèche.

**Autorise** le Président du Département de l'Ardèche à signer au nom du Département la convention de partenariat entre le Département et l'association Roulez galettes pour l'année 2021.

Les crédits seront prélevés au chapitre 933 fonction 33 du budget départemental.

### **2 . 19 INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES UN PERMIS POUR L'EMPLOI**

**A l'Unanimité,**

**Alloue** au titre du dispositif "Un permis pour l'emploi", les aides aux jeunes figurant en annexe pour un montant total de **3 000 €**.

Les crédits budgétaires nécessaires seront engagés sur l'AE PERMISJEUN et mandatés sur le chapitre 933 sous-fonction 33 du budget départemental.

**Autorise** le Président du Département de l'Ardèche à signer au nom du Département les conventions de partenariat avec les auto-écoles dont le modèle a été approuvé le 5 novembre 2018 par délibération n° 2.16.1.

**Constate** la caducité de la subvention attribuée à l'auto-école Route 102 de Lalevade.

**Autorise** le Président du Département de l'Ardèche à verser la subvention de **500 €** allouée à M. Anthony SCHWENTZEL approuvée par délibération du 16 novembre 2020 (délibération n° 2.21.1), à l'École de Conduite de Voguë et à signer la nouvelle convention.

### **Mission 3 : Aménagement et soutien aux territoires**

#### **Politique 31 : Routes et mobilités alternatives**

➤ **DIRECTION GENERALE ADJOINTE: Patrimoine, Numérique, Mobilités**

- DIRECTION: Immobilier, Achat et Moyens
- SERVICE : Gestion Administrative du Patrimoine et du Foncier

#### **3 . 20 GESTION DU FONCIER ROUTIER**

**A l'Unanimité,**

**Approuve** la vente d'immeubles au profit du Département de l'Ardèche, dans le cadre de travaux routiers, telle que présentée selon le tableau suivant et autorise la signature des actes correspondants au nom du Département de l'Ardèche :

#### **ACQUISITIONS FONCIERES**

COMMUNE	Section et N° parcelle	Surface à céder en m <sup>2</sup>	Prix €/m <sup>2</sup>	Indemnité principale Euros	Indemnité accessoire Euros	Indemnité totale Euros	Opération/ Propriétaire
RD 359– REGULARISATION COMMUNE D'AILHON							REGUL
AILHON	A 1768	97	15.00	<b>1455.00</b>		<b>1455.00</b>	M.LOPEZ PANIZO et MME LEPORCQ épouse LOPEZ PANIZO
RD 121 – AMENAGEMENT VIRAGE – COMMUNE DE ST JULIEN VOCANCE							17N04N01
ST JULIEN VOCANCE	C 796	73	0.45	<b>32.85</b>		<b>32.85</b>	Cts SERAYET
RD 19– RENFORCEMENT MUR DE SOUTÈNEMENT – COMMUNE DE ST ETIENNE DE LUGDARES							17S92P01
ST ETIENNE DE LUGDARES	BE 215	803	0.70	<b>562.10</b>	Indemnités accessoires pour remplacement clôture = 140.00 €	<b>702.10</b>	M. VILLESECHE

- DIRECTION: Routes et Mobilités

#### **3 . 21 PROJET DE CONVENTION CD07-BORALEX**

**A l'Unanimité,**

**Approuve** les termes de la convention relative au financement de la réhabilitation de la RD239 du PR 12+736 au PR 16+299 en lien avec l'aménagement et l'exploitation du site éolien situé sur la Commune de Aset réalisé par la société BORALEX Cham Longe,

**Autorise** la signature de la convention ci-annexée avec la société BORALEX Cham Longe

SERVICE : Aménagement

### 3.22 AFFECTATION AUTORISATIONS DE PROGRAMME ROUTIÈRES RÉHABILITATION

A l'Unanimité,

**Affecte** les autorisations de programmes de l'AP 2017-1 VOIRREHAB aux opérations « mères » ci-après :

Numéro opération	AP en place	Propositions	Nouveau montant	LIBELLE OPERATION
17MERE92	82 069 700,85	13 000 000	95 069 00,85	Réhabilitation des chaussées
17MERE69	3 000 000	2 300 000	5 300 000	Réhabilitation suite à des aléas
17MERE06	17 200 000	1 300 000	18 500 000	Réhabilitation des OA
17MERE07	5 100 000	0	5 100 000	Réhabilitations spécifiques en prévention des risques naturels
17MERE04	5 650 000	900 000	6 550 000	Réhabilitations diverses de sécurité
17MERE95	220 000	40 000	260 000	VOIRIE TV

**Affecte** les autorisations de programmes de l'AP 2019-1 VOIRREHAB aux opérations « mères » ci-après :

Numéro opération	AP en place	Propositions	Nouveau montant	LIBELLE OPERATION
17MERE92	1 870 000	200 000	2 070 000	Réhabilitation des chaussées
17MERE69	60 000	0	60 000	Réhabilitation suite à des aléas
17MERE06	50 000	300 000	350 000	Réhabilitation des OA
17AGGLO9 2	6 120 000	500 000	6 620 000	Traverse

### 3.23 AUTORISATIONS de PROGRAMME ROUTIÈRES / AMÉNAGEMENT

A l'Unanimité,

**Affecte** les autorisations de programmes de l'AP 2017-1 VOIRAMGT aux opérations présentées en annexe.

**Affecte** les autorisations de programmes de l'AP 2017-2 VOIRAMGT aux opérations présentées en annexe.

**Affecte** les autorisations de programmes de l'AP 2019-1 VOIRAMGT TIERS aux opérations présentées en annexe.

**Définit** les opérations de l'annexe au sens du code de la commande publique.

### **3 . 24 DOUBLEMENT DU PONT SUR LE CANAL DU RHONE A CHARMES SUR RHONE - CONVENTIONS AVEC LA CNR**

**A l'Unanimité,**

**Approuve** les termes de la convention portant sur les travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Département de l'Ardèche pour le doublement du pont à Charmes sur Rhône et de la convention de superposition d'affectations sur le domaine public concédé à la Compagnie Nationale du Rhône entre la CNR et le Département de l'Ardèche.

Les conventions précisent les modalités de financement de la mission VISA et des pertes énergétiques liées à la construction et la présence du nouveau pont sur le canal d'amenée subies par CNR sur une période de 20 ans. Il convient de noter que la CNR s'est engagée, par courriers du 10 novembre 2020 et du 29 janvier 2021 ci-annexés, à prendre en charge les coûts associés respectivement de 112 000€ et 170 000 €, sous réserve de l'approbation du 9<sup>ème</sup> avenant à la concession.

Une convention financière spécifique interviendra après l'approbation du 9<sup>ème</sup> avenant à la concession.

Dans le cadre des travaux, le Département s'engage à prendre en charge le dévoiement des réseaux de télécommunication (7Q, 28Q, FO) CNR entre usine et barrage situés dans le périmètre de la zone de chantier ainsi que l'installation et la modification de la signalisation fluviale existante.

**Autorise** la signature des conventions ci-annexées avec la Compagnie Nationale du Rhône,

Les crédits nécessaires seront engagés sur l'opération A6S70S01.

SERVICE : Pilotage Routes

### **3 . 25 MOBILITE : ATTRIBUTION DE L'AIDE AUPRÈS DES PARTICULIERS POUR L'ACHAT D'UN VÉLO A ASSISTANCE ELECTRIQUE ET AUTOPARTAGE**

**A l'Unanimité,**

#### **Subvention VAE**

**Attribue** les aides auprès des particuliers pour l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE) selon le tableau en annexe pour un montant de 20 853,19 €.

#### **Autopartage**

**Accorde** la gratuité jusqu'au 30 avril 2021.

**Acte** la tarification de l'autopartage à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021.

### **3 . 26 AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RHÔNE CRUSSOL - SAINT PERAY RD 287**

**M. DUBAY ne prenant pas part au vote, à l'Unanimité : Pour 33**

**Valide** le dossier présenté par la communauté de communes Rhône Crussol

**Attribue** au titre des règles d'intervention du Département pour les projets intéressant la voirie départementale, une participation complémentaire de 3361,84 euros à la communauté de communes Rhône Crussol pour l'aménagement de la traverse d'agglomération de St Péray sur la RD 287.

**Approuve** l'avenant à la convention portant accord sur la délégation de maîtrise d'ouvrage entre le Département et la communauté de communes Rhône Crussol pour la réalisation de l'aménagement de la traverse d'agglomération de St Péray sur la RD 287.

**Autorise** le Président du Conseil Départemental à le signer au nom du Département.

Les crédits nécessaires seront engagés sur l'AP REHABILITATION TIERS (VOIRREHAB 2019/1), opération 17AGLO92 et mandatés sur le chapitre 916 sous-fonction 621 du budget départemental.

### **Politique 32 : Solidarité avec les territoires et eau**

#### ➤ **DIRECTION GENERALE ADJOINTE: Citoyenneté et Transition des Territoires**

- DIRECTION: Dir Projets Stratégiques et Administration Générale DGACTT
- SERVICE : Projets Stratégiques et Administration Générale DGACTT

### **3 . 27 FONDS CHALEUR - AURARENOCT**

**A l'Unanimité,**

**Approuve** les termes du mandat de gestion à intervenir entre le Département et le maître d'ouvrage SDE07, ci-joint en annexe

**Autorise** Monsieur le Président à signer ledit mandat de gestion avec le maître d'ouvrage SDE07

**Approuve** les termes de l'avenant à la convention d'animation avec l'ADEME, dont le modèle est ci-joint en annexe,

**Autorise** Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention d'animation avec l'ADEME,

**Approuve** le versement de la subvention d'un montant maximal de 1 633 € au SDE07, au titre de l'aide pour la réalisation d'une étude technico-économique pour l'achat et l'installation d'une chaufferie et d'un réseau de chaleur bois sur la commune de Lamastre. Ce montant constitue 50% du montant total de l'étude technico-économique comme le précise le contrat de financement entre le Département et l'ADEME.

**Autorise** Monsieur le Président à signer la notification de subvention au SDE07.

Les crédits nécessaires au paiement de ces dépenses seront prélevés sur le chapitre 917 – fonction 738 – nature 204181 – LC 32198 – programme énergie du budget départemental.

- DIRECTION: Politiques Territoriales
- SERVICE : Solidarité avec les Territoires / Eau

### **3 . 28 AVENANT AU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE LA VILLE DE LE TEIL**

**M. PEVERELLI ne prenant pas part au vote, à l'Unanimité : Pour 33**

**Approuve** l'avenant n° 1 à la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain du quartier « Cœur de Ville » de LE TEIL, et **autorise** le Président du Conseil départemental à le signer.

### **3 . 29 PASS TERRITOIRES 2020**

**Mme PALIX ne prenant pas part au vote, à l'Unanimité : Pour 33**

**Attribue** dans le cadre du dispositif PASS TERRITOIRES 2020 (thématiques « eau » et « multithématiques ») les subventions pour un montant de 378 930 € telles que détaillées en annexes 1 et 2.

Les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses seront prélevés sur les chapitres 916, 917 et 919 sous-fonctions 61, 628, 738, 74, 93 et 94 du budget départemental.

### **3 . 30 PARC NATUREL REGIONAL DES MONTS D'ARDECHE : CONVENTION DE PARTENARIAT 2021**

**A l'Unanimité,**

**Approuve** la poursuite de notre partenariat avec le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche pour la mise en œuvre d'un programme d'actions selon les volets suivants :

- volet 1 : "Espaces Naturels Sensibles" au titre de la préservation et la gestion des Espaces Naturels Sensibles,
- volet 2 : "Politiques Territoriales" au titre des actions d'aménagement et de développement du territoire.

**Approuve** les termes de la convention 2021 de partenariat entre le Département et le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche et son programme d'actions, telle que figurant en annexe, et

**autorise** le Président du Conseil départemental à signer la convention.

## **Mission 4 : Cadre de vie et développement durable**

### **Politique 41 : Environnement et forêt**

- SERVICE : Espaces Naturels / Forêt

### **4 . 31 FORÊT**

**A l'Unanimité,**

### **AVENANT N° 1 À LA CONVENTION CADRE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2020-2022 AVEC L'INTERPROFESSION FIBOIS ARDECHE-DROME (Fibois 07-26)**

**Approuve** les termes de l'avenant n° 1 à la convention cadre d'objectifs et de moyens 2020-2022 avec l'interprofession FIBOIS Ardèche-Drôme, tel que figurant en annexe à la présente délibération, avenant nécessaire pour valider les plans d'actions et financiers prévisionnels concernant l'année 2021, et

**autorise** le Président du Conseil départemental à signer au nom du Département ledit avenant.

## Politique 42 : Espaces naturels sensibles

### 4 . 32 ESPACES NATURELS SENSIBLES

A l'Unanimité,

#### I. MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES ENS (2014-2020) : APPROBATION DE CONVENTIONS ARDÈCHE NATURE (CAN)

##### I.1. Site ENS « Gorges de l'Ardèche et du Pont d'Arc » : avenant n°1 à la convention Ardèche Nature pour les années 2020-2021 avec le syndicat de gestion des Gorges de l'Ardèche

**Approuve** les termes de l'avenant n°1 à la convention Ardèche Nature avec le syndicat de gestion des Gorges de l'Ardèche pour un montant total de 99 654 € sur 2 ans (2020-2021) ainsi que les fiches actions correspondantes telles que figurant en annexe 1 et le tableau de synthèse des actions figurant en annexes 1.1., et **autorise** le Président du Conseil départemental à signer ladite convention.

##### I.2. Site ENS du « Plateau de Montselgues et vallée de la Thines » : convention Ardèche Nature 2021 avec la Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes

**Approuve** les termes de la convention Ardèche Nature avec la Communauté de communes Pays des Vans en Cévennes pour un montant total de 19 999 € sur 1 an (2021) avec les fiches actions correspondantes, telle que figurant en annexe 2, ainsi que le tableau de synthèse des actions figurant en annexes 2.1, et **autorise** le Président du Conseil départemental à signer ladite convention.

##### I.3 Site ENS des « Vallées de la Beaume et de la Drobie » : convention Ardèche Nature 2021 avec la Communauté de communes Beaume-Drobie

**Approuve** les termes de la convention Ardèche Nature avec la Communauté de communes Beaume Drobie pour un montant total de 20 225 € sur 1 an (2021), avec les fiches actions correspondantes, telle que figurant en annexe 3, ainsi que le tableau de synthèse des actions figurant en annexes 3.1., et **autorise** le Président du Conseil départemental à signer ladite convention.

#### II. GESTION ET VALORISATION DES DOMAINES DEPARTEMENTAUX DE NATURE

**Approuve** le plan de gestion 2021-2030 du domaine départemental de nature du Bois de Païolive, ses objectifs à long terme et opérationnels, ses fiches action correspondantes et ses indicateurs d'évaluation, tels que présentés dans le document complet disponible dans les services et selon les éléments résumés en annexe 4, et **autorise** le Président du Conseil départemental à le mettre en œuvre.

**Approuve** l'offre d'achat de l'entreprise GEORGES BOIS ENVIRONNEMENT (GBE) pour les produits forestiers issus de la restauration de la tourbière du Jou, située sur la commune de Montselgues ; celle-ci s'établit à 5 € la tonne pour le bois déchiqueté et 8 € la tonne pour le bois de sciage et pour un volume estimé de bois sur pied de 600 tonnes, soit un montant global de recettes estimé à 3 000 € HT.

**Décide** d'inscrire la recette correspondante sur les crédits ENS.

### III. APPROBATION DE SUBVENTIONS INSCRITES DANS LES CONVENTIONS ARDÈCHE NATURE ET LEURS AVENANTS

**Attribue**, en application des conventions Ardèche Nature et de leurs avenants respectifs, les subventions aux maîtres d'ouvrage présentées dans le tableau détaillé figurant en annexe 5, pour un montant total de 52 996 €.

Les crédits nécessaires au paiement de ces dépenses seront prélevés sur les chapitres 917 et 937, sous fonction 738, du budget départemental.

➤ **DIRECTION GENERALE ADJOINTE: Patrimoine, Numérique, Mobilités**

◦ DIRECTION: Immobilier, Achat et Moyens

◦ SERVICE : Gestion Administrative du Patrimoine et du Foncier

#### 4 . 33 GESTION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES

**A l'Unanimité,**

**Approuve** l'acquisition par préemption et à l'amiable des parcelles référencées dans les tableaux ci-annexés, pour une surface de 75 142 m<sup>2</sup>, motivée comme indiqué, et pour un montant total de 234 359 € hors frais d'acte associés à prélever sur la ligne de crédit 32233 Acquisitions terrains ENS.

**Autorise** la signature des actes de vente à intervenir au nom du Département de l'Ardèche.

#### 4 . 44 PROTOCOLE D'ACCORD VALANT TRAITE D'ADHESION A L'ORDONNANCE D'EXPROPRIATION DU 10 MAI 2019 – INDEMNISATION DE LA PROPRIETE DE MADAME HELLY RAPHAELLE EPOUSE GALANTE

**A l'Unanimité,**

**Approuve** le protocole d'accord valant traité d'adhésion à l'ordonnance d'expropriation du 10 mai 2019 de la propriété de Madame Raphaëlle HELLY épouse GALANTE dans le cadre de l'expropriation des parcelles situées sur la commune de Vallon Pont d'Arc et cadastrées section F 597, 592, 593 d'une surface totale de 9 764 m<sup>2</sup> et leur indemnisation selon l'accord intervenu, et **autorise** le Président du Conseil départemental à le signer.

### **Mission 5 : Economie et attractivité du territoire**

#### **Politique 52 : Agriculture**

➤ **DIRECTION GENERALE ADJOINTE: Citoyenneté et Transition des Territoires**

◦ DIRECTION: Politiques Territoriales

◦ SERVICE : Solidarité avec les Territoires / Eau

#### 5 . 34 AGRICULTURE

**A l'Unanimité,**

##### I. MESURE DU P.D.R-RA 7.61

**Prend acte** de la prolongation du délai de validité de la subvention attribuée à l'Association Pastorale du Coiron pour le compte du GAEC DU MENHIR VIDAL pour l'achat de clôtures, tonne et bac à eau, captage de source et pédiluve sur la commune de Berzème jusqu'au 11 septembre 2021.

**Prend acte** de la prolongation du délai de validité de la subvention attribuée à l'Association Pastorale Bergigou pour le compte M. TALAGRAND Jacques pour l'acquisition de matériel de clôtures, d'abreuvoirs et d'une tonne à eau sur la commune de Laurac en Vivarais jusqu'au 31 décembre 2022.

## **II. GROUPEMENT DE DEFENSE SANITAIRE DU CHEPTEL DE L'ARDECHE (GDS)**

**Attribue** une subvention de 230 000 € maximum au Groupement de Défense Sanitaire du cheptel de l'Ardèche (GDS) pour ses actions de lutte contre les maladies animales, les infections parasitaires et les actions sanitaires apicoles, au titre de l'année 2021.

**Approuve** les termes de la convention à intervenir entre le Département et le GDS, telle que présentée en annexe, et **autorise** le Président du Conseil départemental à la signer.

## **III. SOLIDARITE PAYSANS DROME ARDECHE**

**Attribue** une subvention de 8 600 € à l'association Solidarités Paysans Rhône Alpes à destination de l'association Solidarité Paysans Drôme Ardèche dans le cadre de ses actions d'accompagnement des exploitations agricoles en difficultés dans le département de l'Ardèche, au titre de l'année 2021.

Cette subvention sera versée en deux fois, un acompte de 3 600 € dès la publication de la présente délibération et le solde de 5 000 € sur présentation du bilan des actions réalisées au cours de l'année 2021.

Les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses seront prélevés sur les chapitres 935 et 939 sous fonctions 58 et 928 du budget départemental.

### **Politique 53 : Développement économique**

#### **5 . 35 AIDE AUX ENTREPRISES AGROALIMENTAIRES**

**A l'Unanimité,**

**Prend acte** de la prolongation du délai de validité de la subvention attribuée à la Brasserie des Docs pour la réalisation de son programme d'investissements dans la commune d'Alissas, soit jusqu'au 2 juillet 2022.

**Approuve** les termes de l'avenant à la convention tel que présenté en annexe et **autorise** le Président du Conseil départemental à le signer.

### **Politique 54 : Numérique**

#### **➤ DIRECTION GENERALE ADJOINTE: Patrimoine, Numérique, Mobilités**

- DIRECTION: Dir Mission Numérique

#### **5 . 36 AVENANT N°1 A LA CONVENTION EN FAVEUR DE L'AMELIORATION DE LA COUVERTURE THD PAR SATELLITE**

**A l'Unanimité,**

**Approuve** les termes de l'avenant n°1 à la Convention en faveur de l'amélioration de la couverture THD par satellite et **autorise** le Président du Conseil départemental à le signer, au nom du Département.

## **Mission 6 : Ressources**

### **Politique 62 : Personnel**

- **DIRECTION GENERALE ADJOINTE: Direction Générale des Services (DGS)**
  - DIRECTION: Ressources Humaines

### **6 . 37 POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES**

**A la Majorité,  
Pour 24 (Groupe Majorité Départementale de Gauche)  
Abstention : 10 (Groupe Ardèche Avenir)**

#### **Délibération n° 1 : Conventions MAD MDPH**

**Approuve** les conventions de mise à disposition de **Messieurs Emilien MARNAS et Michael VEYSSEYRE**, titulaires du grade d'adjoint administratif, pour exercer les fonctions de chargé de numérisation, auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), pour une durée de trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> février 2021.

La MDPH remboursera au Département de l'Ardèche au vu d'un titre de recettes émis annuellement, le montant de la rémunération et des charges sociales afférentes des agents mis à disposition, pour la totalité de la période.

**Autorise** le Président à signer lesdites conventions.

**A la Majorité,  
Pour 24 (Groupe Majorité Départementale de Gauche)  
Abstention : 10 (Groupe Ardèche Avenir)**

#### **Délibération n° 2 : Modification et création d'emplois**

**Adopte** les modifications du tableau des emplois permanents de la collectivité telles qu'elles figurent dans les tableaux annexés à la délibération.

### **Politique 63 : Informatique et systèmes d'information**

- **DIRECTION GENERALE ADJOINTE: Patrimoine, Numérique, Mobilités**
  - DIRECTION: Systèmes d'Information et Usages Numériques
  - SERVICE : Etudes et Usages Numériques

### **6 . 38 REFORME ET ALIENATION TELEPHONIE MOBILE**

**A l'Unanimité,**

**Approuve** la réforme et la cession du matériel téléphonique mobile détaillé dans le tableau joint :

- à Monsieur Serge FRELET pour un montant de 94,97 euros.
- à Monsieur Denis BERNARD pour un montant de 94,97 euros.

## Politique 64 : Patrimoine et logistique

· DIRECTION: Immobilier, Achat et Moyens

· SERVICE : Commande Publique, Achat et Approvisionnement

### 6 . 39 COMMANDE PUBLIQUE

**A l'Unanimité,**

**Approuve** les définitions d'opérations spécifiques de travaux, de services et de fournitures détaillées en annexe 1 :

- Equipement en mobilier et matériel suite à la reconstruction du collège Vallée de la Beaume de Joyeuse

- Plan de gestion de la grotte des Huguenots à Vallon Pont d'Arc

- Travaux de démolition d'un bâtiment agricole en prairie humide et restauration du milieu

- Prestations d'orientation des nouveaux entrants au RSA

- Création d'outils de gestion bâtiminaire et de capteurs routiers. Utilisation de réseaux faiblement émissifs.

· SERVICE : Gestion Administrative du Patrimoine et du Foncier

### 6 . 40 GESTION DU PATRIMOINE DEPARTEMENTAL

**A l'Unanimité,**

#### **Délibération n° 1 : Déclassement et Cessions**

**Approuve** le déclassement et la cession de la parcelle suivante à M. et Mme MATA pour le montant indiqué :

COMMUNE	Section et N° parcelles	Surface en m <sup>2</sup>	Montant de la cession en Euros	Preneurs
RD 208 – COMMUNE DE CHANDOLAS				
CHANDOLAS	ZC 324	188	<b>1 692.00</b>	M. et Mme MATA

**Approuve** la cession des parcelles suivantes pour les montants indiqués :

COMMUNE	Section et N° parcelles	Surface en m <sup>2</sup>	Montant de la cession en Euros	Preneurs
RD 214 – COMMUNE DE DEVESSET				
DEVESSET	AE 251	256	<b>150.00</b>	M. ROUSSET
RD 82 – COMMUNE DE SAINT-CYR				
SAINT-CYR	A 1553 A 1582 A 1588 A 1591	1 200 235 794 866	<b>1 547.50</b>	M.ORIOL Thibaut

**Autorise** la signature des actes correspondants au nom du Département de l'Ardèche.

**A l'Unanimité,**

**Délibération n° 2 : Autorisation de passage d'une canalisation souterraine commune de St Pierreville**

**Approuve** le passage, à titre gratuit, d'une canalisation souterraine impactant les parcelles cadastrées section B n°908 et 910 sur la commune de SAINT PIERREVILLE.

**Autorise** la signature au nom du Département de l'Ardèche de la convention de servitude correspondante au profit du SDE 07, ci-annexée.

**A l'Unanimité,**

**Délibération n° 3 : Convention portant sur le déploiement de la fibre optique – Commune de St Maurice d'Ibie**

**Approuve** le passage, à titre gratuit, d'équipements aériens impactant la parcelle section L n° 174, sur la commune de SAINT MAURICE D'IBIE.

**Autorise** la signature au nom du Département de l'Ardèche de la convention de servitude correspondante au profit du Syndicat ADN, ci-annexée.

**Politique 65 : Administration générale**

➤ **DIRECTION GENERALE ADJOINTE: Cabinet**

- DIRECTION: Dir Communication

**6 . 41 PROPOSITION DE PARTENARIAT D'IMAGE - COMMISSION DE PROMOTION DU DEPARTEMENT**

**A l'Unanimité,**

**Alloue** les subventions, au titre de la Commission de Promotion, d'un montant total de 6 000 euros, dont le détail est joint en annexe.

Les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses seront prélevés sur le chapitre 930, sous fonction 02 du budget départemental.

**Autorise** le Président du Conseil Départemental, à signer, au nom du Département, les conventions de partenariat à intervenir avec les bénéficiaires.

➤ **DIRECTION GENERALE ADJOINTE: Direction Générale des Services (DGS)**

- DIRECTION: Direction Générale des Services

**6 . 42 GUIDE DE GESTION DE CRISE**

**A l'Unanimité,**

**Approuve** le guide de gestion de crise.

· DIRECTION: Dir Secrétariat Général et Relation à l'Usager

· SERVICE : Secrétariat Général et Relation à l'Usager

## **6 . 43 DESIGNATION DE REPRESENTANTS (l'examen d'une désignation étant différé)**

**A l'Unanimité,**

**Procède** à la désignation suivante :

✓ **PNR du Pilat**

Titulaire : Madame Brigitte ROYER

\*\*\*\*\*

➤ Etant stipulé :

- d'une part, que l'ordre du jour ne comprenait pas de N° 2
- d'autre part, que l'ensemble des annexes (en particulier conventions et avenants cités) sont consultables au Secrétariat Général et Relation à l'Usager, Pôle Assemblées et dans les Services du Département.

\*\*\*\*\*

➤ **Erratum au Relevé des Délibérés et au Recueil des Actes Administratifs de la Commission Permanente du 8 mars 2021 :**

- **Rapport n°: 1.1 POLITIQUE SANTE FAMILLE**

Il convient de lire :

**MM. PLENET, DUBAY ne prenant pas part au vote, à l'Unanimité : Pour 32**

En remplacement de :

**M. PLENET ne prenant pas part au vote, à l'Unanimité : Pour 33**

\*\*\*\*\*

**La séance a été levée à 11 H 16.**



**POUR COPIE CONFORME AUX ORIGINAUX  
DÉPOSÉS À LA DIRECTION GÉNÉRALE  
DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX**

**Pour le Président,  
Le Directeur Général  
des Services Départementaux**

Antonin JIMENEZ

**ardèche**  
LE DEPARTEMENT

Hôtel du Département - Quartier La Chaumette  
BP 737 - 07007 Privas cedex - Tél : 04 75 66 77 07



[www.ardeche.fr](http://www.ardeche.fr)